

acpas-1841-1842-correspondance hospice

Monsieur Zuytens.

Il est très probable que les empiétements auront lieu par le Sr J. P^{te} Delwart sur notre propriété, pour y faire un aqueduc sans des écrits préciebles. L'administration de notre Hospice, soit par bonté, soit pour éviter trop de contradiction, se contentera selon toute apparence, quand le moment sera là, des promesses verbales, et les ouvrages une fois faits les écrits ne suivront jamais. C'est par l'expérience que nous en avons que nous osons en juger ainsi. D'ailleurs il a déjà ensablé un bon tiers ou pres que la moitié de la grande route qui conduit de la paroisse à la genette en la faisant combler. Nous ignorons ce qu'il fera du reste et jusqu'ici on n'entend pas dire que l'administration communale lui aurait fait quelque opposition, beaucoupment qu'il y a des arbres comme vous avez vu le long de la propriété de notre couvent sans qu'il Dieu sait jus qu'où les empiétements iraient.

Et vu que nous ne pouvons pas agir de notre propre autorité sous nous obligeriez infiniment si vous vouliez avoir la bonté de tâcher d'obtenir une audience de Monsieur le Baron de siron notre gouverneur.

neux pour en conférer confidentiellement avec lui afin que par
sa haute justice et sagesse nous puissions savoir ce que nous
aurons à faire dès que les eaux s'y forceront un passage, ou qu'on
commencerait à y faire l'aqueduc en question il n'y a que
sur Monsieur le gouverneur que nous fondons notre espoir
pour maintenir nos droits et obtenir justice.

J'espère, Monsieur, que vous aurez la complaisance de sup-
-plier ce qui manque à mon petit détail, et que vous con-
-naissiez à peu près la localité de notre maison.

En attendant ce service de votre part je vous prie d'agréer
les très humbles hommages de toute la Communauté en
particulier de votre soeur, et de celle qui a l'honneur d'être
avec la plus vive reconnaissance, pour tout ce que vous pou-
-rez faire en faveur de notre maison.

Arbecq le 6 août
1841.

Votre très humble
servante
M^{lle} Le Flament sup^{te}

Bruxelles, 9 Août 1841.

Très Digne Dame Prieure

J'ai eu ce midi une audience de M^r le gouverneur, je m'improvisai à sous en communiquer le résultat. Je lui ai expliqué le plus clairement qu'il m'a été possible l'affaire dont vous avez bien voulu confier les soins, après m'avoir écouté avec la plus grande attention, il m'a dit que M^r Delw. aert ne pouvait faire construire l'aqueduc qu'avec l'autorisation de la commission administrative de l'hospice, je lui ai observé que si la dite commission accordait cette autorisation sans des sûretés elle lézait les intérêts de la communauté, il a apprécié mon observation. Ensuite il m'a dit que cette affaire devait être soumise à la Députation des états provinciaux. Et que jusqu'aujourd'hui rien n'avait été soumis à ce sujet, mais que devant faire une absence il se pourrait

que les pièces relatives à cette affaire pourraient
être envoyées dans cet intervalle. Pour y obvier il
a pris note de ce qu'il lui a vu, il l'a remise à
son secrétaire avec ordre de s'attacher sur cette affaire
jusqu'à son retour, si une demande était faite durant
son absence. Il m'a témoigné toute sa bienveillance
- ce en faveur de la communauté, soyez persuadé
qu'il prendra à cœur ses intérêts.

Si je puis encore vous être utile veuillez disposer
moi en toute confiance. Je vous prie de présenter mes
hommages respectueux à M^r le Directeur et à
toute la communauté. J'ai l'honneur d'être avec
la plus grande vénération.

Vos Signe James Pigneur

Votre très humble et
très dévoué serviteur

G. Zuyten

Prebecq le 27^{me} 1841.

Monsieur Zuyten!

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint les copies d'une délibération et d'un projet d'acte, concernant la bâtisse en question du S^r D., en vous priant d'avoir la bonté de les remettre, le plutôt possible, entre les mains de notre digne gouverneur et de vouloir continuer à y être notre interprète pour tout ce qui peut intéresser le bien être de notre maison, vu que vous avez eu la complaisance de venir sur le lieu pour examiner toute notre localité &c.

par où vous êtes à même à donner une ample connaissance de toutes nos affaires à Monsieur le gouverneur, à qui j'ose vous prier de vouloir offrir les très respectueux hommages de toute la communauté et de vouloir me croire avec la plus parfaite considération.

Votre très humble et
très obéissante servante
D^e E. flament sup^e

P.S. si vous trouvez le moment convenable
vous pourriez aussi parler un mot du pont de
la rivière, puis de notre content, que l'administra-
tion est assez intentionnée de refaire en neuf
avec le temps, mais on craint que cela ne traîne
trop en longueur et qu'on pourrait avoir des malheur-
s à déplorer avant qu'il ne se fasse

A la très Digne
Dame Prieure du
Couvent de et à
Rebecq

MII



Bouffelles, 30 Septembre 1811

Cher digne Dame Pierre.

J'ai eu l'honneur de remettre hier à Mr le gouverneur
la pièce que vous m'avez fait parvenir par M^{lle} Mame
le 27 Et j'y ai joint le tracé du plan que j'ai fait
cher Mr le Directeur, et les ai recueillis avec la plus
grande bienveillance, et il m'a réitéré l'assurance
qu'il prendrait à cœur les intérêts de la Communauté.
Je n'ai pu de vouloir prendre en considération les
observations faites en marche, vu qu'elles sont de la plus
grande importance. Quant à ce qui concerne les
actes du conseil et le registre de délibération; il m'a
repris que ces pièces doivent toujours être déposées
dans le lieu où se tiennent les délibérations du conseil.

Pour ce qui est du port, il ne peut rien en dire
qu'après en avoir vu le projet et le plan, mais
il est certain que lorsqu'on en construira un nouveau
on prendra toutes les mesures afin que les éléments
des rampes et des glaces soient tous la latitude possible.
Si je puis de nouveau vous être utile, ne me ménagez pas.
Je me ferai toujours un vrai plaisir de vous prouver
combien j'aime à obéir à la Communauté.

Bruxelles, 30 septembre 1811.

Vris Digne Dame Pieuue.

J'ai eu l'honneur de remettre hier, à M^e le
Gouverneur la pièce que vous m'avez fait parvenir
par M^{lle} mine, le 27 Et j'y ai joint le tracé
du plan que j'ai fait chez M^e le Directeur, il les
a accueilli avec la plus grande bienveillance, et
il m'a réitéré l'assurance qu'il prendrait à coeur
les intérêts de la Communauté. Je l'ai prié de
soulver prendre en considération les observations
faites en marche, sur lesquelles sont de la plus grande
importance, quant à ce qui concerne les archives du
causent et le registre de délibération, il m'a répondu
que ces pièces doivent toujours être déposées dans le
lieu où se tiennent les délibérations du conseil.

Pour ce qui est du pont il ne peut rien en dire qu'
après en avoir vu le projet et le plan. mais il est
certain que lors qu'on en construira un nouveau
on prendra toutes les mesures, afin que les écoulem-
ents des eaux, et des glaçons aient toute la latitude
possible.

Si je puis de nouveau vous être utile, ne me
menager pas. je me ferai toujours un vrai plaisir
de vous prouver combien j'aime à obliger la
Communauté.

Veuillez présenter mes hommages respectueux
à M^r. le Directeur et à toute la communauté,
et priez sœur Rosalie de me consacrer quelques
semences de fleurs lors qu'elle fera sa récolte.

J'ai l'honneur d'être avec respect
V^{ost}re très humble et très
obéissant serviteur
G. Guymon

Bruxelles, 31. Dec^r 1811.

Monsieur,

J'ai eu de bonne source qu'il y a environ un mois, que la demande
du sieur D. a été rejetée, et qu'elle ne lui sera accordée qu'à
condition que l'hospice aura la faculté de détenir l'acqueduc
lorsqu'il le jugera convenable. Il paraît que M^r D. se conside-
rait comme une partie de l'administration de l'hospice et
tient pour plus pour mieux. Mais qu'il s'en tienne un autre moyen.
Nous se proposons (si la chose n'a pas déjà eu lieu) d'envoyer une
députation aux états provinciaux et d'y renouveler leur demande,
et y joignant une nouvelle proposition; qui est qu'en cas de vente
de la prairie les acqueducs aient la faculté de construire des égouts
qui aient leur décharge dans l'acqueduc. Au même temps ils
demanderaient que le commissaire royal, ou un membre de la députation
des états se rendent sur les lieux, ils prétendent aussi que l'établissement
des saufs a toujours eu lieu en travers de la prairie et que c'est l'hospice
qui a aboli cette servitude en donnant aux saufs un autre cours. Cette
proposition peut paraître très avantageuse au bien public, mais les
intérêts de l'hospice n'en seront pas moins lésés. Veuillez vous assurer
de la vérité de ce que je vous annonce, afin de pouvoir pour le
coup, s'il est encore temps. Je vous entretiens plus au long

1111
Sur cette affaire lorsque j'aurai le plaisir de vous voir,
Permettez moi, Monsieur, de profiter de cette occasion pour
vous prier d'agréer mes souhaits de bonne amitié, ainsi que
les vœux que j'adresse au Ciel afin qu'il veuille vous combler
de ses faveurs les plus signalées.

J'ai l'honneur d'être avec les sentiments les plus
respectueux.

Monsieur

Votre très humble et très
Obedissant Serviteur.

J. H. P. H. H.

A Monsieur
Monsieur Winderich
directeur de l'hospice
à Rebecq